VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple,

Septième District,

RUE FERN, près de l'AVE ST-CHARLES.

Succession de Mme Johanna Wattigny.

No 80,466 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR J. PAUL HECKER Encanteur—Bureau No 840 rue Union—JEUDI le 6 décembre 1906, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne en vertu d'un ordre daté le 26 octobre 1906, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le No 73, borné par les rues Fern (autrefois Washington), Burdett et Hampson et l'avenue St Charles, mesurant trente deux pieds six pouces de face à la rue Fern par soixante quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles et étant composée de la façade du lot No vingt deux mesurant trente pieds de face à la rue Fern par une profondeur de soixante quinze pieds entre lignes parallèles et une étendue de terre contiguë audit lot et mesurant deux pieds six pouces de face à la rue Fern par une profondeur de soixante quinze pieds entre lignes parallèles, étant prise des lots du fond vingt et un et vingt et une moitié du lot No dix-neuf, le lot No vingt et un formant l'encoignure de l'avenue St Charles et rue Fern, et ayant une profondeur et façade de cent vingt deux pieds, six pouces à la rue Fern, étant la propriété acquise par ladite défunte de la Mutual Building and Homestead Association par acte passé devant J. D. Taylor, notaire, daté le 27 avril 1897, enregistré dans le bureau des transferts pour la paroisse d'Orléans dans le livre 186 folio 519.

Conditions—Pour du comptant. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes de l'Etat et déposer avec l'encanteur 10 0/0 pour compte de son enchère au moment de l'adjudication, faute de vente devant être assumée par l'acquéreur pardevant Fred Dubos, notaire, à coût, lequel l'acquéreur aura option de payer comptant ou de déclarer au moment de l'adjudication, de payer un tiers en plus comptant et le balance du prix à 1 an, en deux paiements égaux représentés par des billets à recevoir, signés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans respectivement de la date de l'adjudication, et portant intérêt payable annuellement au taux de huit pour cent par an de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant s'engager à payer cinq pour cent de frais d'avant en cas de procès sur lesdits billets ou de n'importe quelle partie de cela et devant conserver la propriété assurée et ne transférer la police d'assurance au porteur dudit billet ou billets jusqu'au paiement final de cela. L'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usitées en pareille matière, et le paiement des billets et intérêt de même que les frais d'assurance, etc., devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

Carroll & Carroll, avocats.

4 nov—4 11 18 25 26—déc 2 6

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

De cottage double désirable, à l'encan.

Jeudi le 20 decembre 1906.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans sous et vente d'un ordre de l'Honorable la Vingt-cinquième Cour Judiciaire de District pour l'Etat de la Louisiane, paroisse de Tangipahoa No 183, dans l'affaire de la succession de Martin Haney décédé, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur licencié de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, daté le 23 octobre 1906 et signé le 29 octobre A. D. 1906, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 20 décembre 1906, les propriétés ci-après

COTTAGE DOUBLE,

1237-39 rue Mandeville

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le troisième district de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 69, borné par les rues Mandeville, Espagne, Moreales et Urquhart, ladite portion de terre étant celle la plus près de la rue Morales (ou Marais) d'un lot désigné par le numéro un sur un plan marqué No 19, fait par Judice & Frémaux, daté le 14 janvier 1867 et déposé en l'étude de A. Dreyfous, maintenant notaire de la Nouvelle Orléans, ladite portion de terre mesurant trente pieds de face à la rue Mandeville par cent dix huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornée sur le côté le plus près de la rue Urquhart par le restant dudit lot No 1, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage double connu par les numéros municipaux 1237 9 rue Mandeville.

COTTAGE DOUBLE,

1531-3 rue Musique.

Et le

COTTAGE DOUBLE,

Rue Musique coin Claiborne.

Sur cinq certaines lots de terre situés dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, sur ce qui était anciennement connu comme le faubourg Franklin dans l'îlet No six cent quarante cinq, compris entre les rues Claiborne, Robertson, Musique et Art, lesdits lots étant désignés par les Nos un, deux, trois, quatre et cinq sur un plan fait par J. A. D'Hemecourt, ancien voyer, déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire de la Nouvelle Orléans, comme plan numéro soixante et un dans le livre de plans No 2, d'après lequel plan lesdits lots mesurent chacun trente pieds onze pouces de face à la rue Claiborne par cent vingt sept pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un formant l'encoignure des rues Claiborne et Musique, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant d'un cottage double connu par ces numéros municipaux 1531-3 rue Musique, et un cottage double, à peu près fini, à l'encoignure des rues Musique et Claiborne, pas encore numéroté.

COTTAGE DOUBLE,

4143-5 rue Iberville.

Un certain morceau ou portion de terre situés dans le neuvième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 557, borné par les rues David, Bienville, Iberville, autrefois Donaue et Solomon, composé de tout du lot désigné par le No quatre et une partie du lot désigné par le No trois sur un plan ou devis annexé à un acte passé pardevant Hunter C. Leake, notaire de la Nouvelle Orléans, daté le 13 novembre 1894. Ladite portion de terre mesurant quarante pieds de face à ladite rue Iberville, autrefois rue Donaue, sur cent trente quatre pieds dix pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant en un cottage double connu par les numéros municipaux 4143 5 rue Iberville.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant payer pour les actes de vente pardevant B. Valdrée, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

1er nov—18 25—déc 2 9 16 20

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 113-A Nouvelle-Orléans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District,

Dans l'îlet borné par les rues Chartres, Montégut, Royale et Clouet—Propriété faisant face à la rue Chartres

Jacob Emmer vs Donaldsonville Cooperage Company, Limited

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80 436—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 22 novembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Six certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Montégut, Royale et Clouet, désignés par les lettres B, C, D, E, F et G sur l'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 19 avril 1896, et annexé à un inventaire pris par Fred Zeegel, notaire, daté le 13 avril 1896, dans l'affaire de la liquidation du Club Olympia, d'après ledit plan lesdits lots sont contigus et mesurant, en mesure américaine, comme suit à savoir: Le lot B mesurant trente et un pieds huit pouces et une ligne de face à la rue Chartres sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente-sept pieds. Les lots C et D mesurant chacun trente et un pieds six pouces de face à la rue de Chartres sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente sept pieds; le lot E mesurant trente et un pieds, six pouces de face à la rue Chartres par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Montégut de cent trente sept pieds, et une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue Clouet de cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes de la se retrécissant sept pieds six pouces et une ligne sur une ligne courant parallèlement avec la rue Clouet vingt et un pieds six pouces et trois lignes et vingt trois pieds onze pouces sept lignes de largeur sur la ligne du fond. Les lots F et G mesurant chacun trente et un pieds six pouces à la rue Chartres sur cent quinze pieds deux pouces cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

Gilbert L. Dupré, Jr., avocat pour le demandeur.

19 oct—19 26—nov 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Premier District,

Portant le No municipal 2805 rue Banks, entre les rues White et Dupré.

Will J. Morgan vs Mme Elise D. Alexander

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,413 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 novembre 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 610, borné par les rues Banks, Palmyre, White et Dupré, sur un plan annexé à un acte de vente par J. A. Reinach à feu F. Leroy pardevant J. D. Taylor, notaire, le 4 avril 1896, ladite portion de terre mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Banks par une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles la bâtisse portant le No municipal 2805 rue Banks.

2° Une portion de terre dans le même îlet, dans le fond de la propriété ci-dessus décrite, mesurant vingt neuf pieds de largeur sur une ligne parallèle avec la rue Banks par vingt deux pieds de profondeur entre lignes parallèles et étant la portion dudit lot ci-dessus décrit désignée par le No 2

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY

Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Anthony J. Rossi, avocat pour le demandeur.

21 oct—21 28 26—nov 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente vendredi, le 30 novembre 1906,

De propriété de valeur améliorée du Deuxième District,

Portant le No municipal 3403 rue du Canal et formant le coin de l'avenue Hagan.

German American Homestead vs Mme Louise Zahnersen, veuve de Emile Baumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 80 519—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 30 novembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No un de l'îlet No 452, borné par les rues Canal, Clark, Iberville (autrefois Donaue) et l'avenue Hagan, sur un plan annexé à un acte passé le 5 mai 1892, pardevant M. T. Ducros, ancien notaire en cette ville, lequel lot forme l'encoignure de la rue du Canal et de l'avenue Hagan, et mesure vingt six pieds de face à la rue du Canal sur cent vingt pieds de profondeur et façade à l'avenue Hagan entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Horace M. Roberts, avocat pour le demandeur.

26 oct—26 27—nov 2 9 16 23 30

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney,

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE

Retiré de la banquette, No 411 rue Belleville, entre les rues Alix et Eliza borné par la rue Valette.

MARDI le 27 novembre 1906, à midi.

Succession de John H. Follett.

No 79,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur — Bureau 800 rue Perdido, — MARDI, le 27 novembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre à moi adressé par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai de vendre la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5ème district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Belleville, Valette, Alix et Eliza désigné comme lot No 3 et mesurant 31 7 de face à la rue Belleville par 120 de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage simple retiré de la banquette, contenant 4 chambres, cour, hangar, etc., et loué, et connu comme No 411, rue Belleville.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance en un an et deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1906, l'acte de vente pardevant James Clark Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur; 10 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

2 oct—28—nov 4 11 18 25 27

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqûres des Moustiques.

En vente au No 139 rue Bourbon

Petite bouteille..... 25c.

Grande " ..... 50c.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Portant le No Municipal 2331 rue Magasin entre les rues Philip et Première.

Henry Seidel vs Mme Lena A. Handy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 80,197 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 décembre, 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal cent quarante sept, borné par les rues Magnolia, Camp, Philip et Première, ledit lot est désigné par le numéro huit sur un plan de E. Buisson, voyer, le 19 mai 1851, déposé dans les registres de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville comme plan No huit de son livre de plans No cinq, ledit lot de terre mesurant en mesure américaine trente pieds six pouces de face à la rue Magasin sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée commune et à tous les autres lots désignés sur ledit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions — Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. J. Cahill, avocat pour le demandeur

16 nov—16 23 30—déc 7 14 20

CHARTE

DE LA

CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Etat de la Louisiane
Paroisse d'Orléans } ss.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce jour, le vingtième du mois de novembre, en l'année mil neuf cent cinq pardevant moi, Alexis Brian, notaire dûment commissionné et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci-après nommés et désignés personnellement sont venues et ont comparu les diverses personnes dont les noms sont ci-après mentionnés et ici souscrits lesquelles personnes ont déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane dans de tels cas, elles ont convenu de faire par ces conventions, et se sont engagées de même, que toutes autres personnes qui pourront devenir leurs associées de former une corporation de banque avec les pouvoirs d'une banque d'épargnes et de dépôts sûrs et de confiance, avec le pouvoir d'émettre des billets et en vertu des articles et stipulations suivantes, à savoir:

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera la "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK", et sous ce dit nom d'incorporation elle aura et jouira du privilège de succession pendant une période de cinquante (50) ans à partir de la date ci-dessus.

ARTICLE II.

Cette Association aura et possédera tous les pouvoirs accordés aux associations de banques d'épargnes, de dépôts sûrs et de confiance en vertu des dispositions de la loi No 166 approuvée le 15 mars 1855, intitulée: Loi pour Etablir un Système Général de Banque Libre dans l'Etat de la Louisiane, telle qu'elle a été amendée et décrétée à nouveau par divers statuts subséquents de la Louisiane, et particulièrement par les dispositions de la loi No 150 des lois de 1888, approuvée le 12 juillet 1888; loi No 95 des lois de 1892, approuvée le 7 juillet 1892 et la loi No 45 des lois de 1892, approuvée le 21 mars 1902.

ARTICLE III.

Les affaires de cette corporation devront être faites dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, et son domicile est par ceci établi.

ARTICLE IV.

Toutes citations ou autres procédures légales devront être servies au Président de ladite corporation, ou dans le cas de son absence au Vice-Président, lequel agit comme Président, ou en l'absence des deux au Caissier de ladite corporation.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation de banque est par ceci fixé à Un Million de Dollars ($1,000,000), divisé en dix mille (10,000) actions de la valeur au pair de cent dollars ($100) chacune.

Ledit stock sera représenté par des certificats de stock, signés par le Président et le Caissier, et en l'absence du Président par n'importe lequel des Vices Présidents; et seront transférables sur les livres de la Compagnie seulement sur la remise ou la preuve de la perte ou destruction des certificats émis, et aucun actionnaire n'aura le droit de voter sur aucune action à lui transférée dans les vingt jours précédent aucune élection.

ARTICLE VI.

Tout le fonds capital de l'Association sera payé comptant quand il aura été souscrit, et quand il sera payé, cette corporation commencera ses affaires.

ARTICLE VII.

Les affaires de cette corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs de trente-cinq personnes, et les vingt-six (26) personnes suivantes sont par ceci nommées comme le premier Conseil de Directeurs, avec le droit de nommer les autres neuf (9) qui tous resteront en fonctions jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, à savoir: Simon Weis, Frank B. Williams, Charles Godchaux, Maurice Stern, George A. Hero, Pearl Wight, Sol Wexler, Joseph Levy, Edwin C. Foster, Otho Elmer, James B. Sinnott, Sigmund Odenheimer, Adam Lorch, Thomas J. Byrnes, John Fitzpatrick, George Q. Whitney, John E. Bouden, Jr, Samuel Blum, Ferdinand Gumbel, Charles DeLerno, Michael A. Sporl, Julian M. Swoop, Lawrence Fabacher, Charles A. Tessier, Patrick J. Maguire et A. Palermo.

Un directeur peut déléguer par écrit à n'importe quel actionnaire qui n'est pas un directeur par élection directe ou par autorité revêtu comme tel sous cette clause, plein pouvoir et autorité d'agir comme tel directeur en son lieu et place, pendant son absence temporaire du domicile de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les noms, endroits de résidence des actionnaires souscripteurs, et le nombre d'actions tenues par eux respectivement, sont comme suit:

Nom—	Résidence.	Actions.
Simon Weis,	1237 avenue Jackson..	1,000
Pour le compte des actionnaires de la Central Investment and Mortgage Company,	117 Camp.....	5 500
Frank B. Williams,	Patterson, La...	100
Charles Godchaux,	avenue St Charles, coin Arabella.....	100
Maurice Stern,	5115 Ave St Charles..	100
Geo. A. Hero,	713 Ave Esplanade....	25
Pearl Wight,	2504 rue Prytanée.....	100
Harry O. Penick,	7004 Ave St Charles	50
Sol Wexler,	1727 Ave Napoléon.....	100
Joseph Levy,	1504 rue Carondelet...	25
Edwin C. Foster,	1401 ave Napoléon.	20
Otho Elmer	1454 ave Louisiane.....	50
James B. Sinnott,	1187 rue Sixième...	50
Sigmund Odenheimer,	1957 rue Valmont.....	50
Adam Lorch,	333 ave Henry Clay....	20
Thomas J. Byrnes,	2001 rue Annonciation.....	20
John Fitzpatrick,	2024 rue Canal....	50
George Q. Whitney,	2233 ave St Charles.....	100
John E. Bouden, Jr.,	1334 rue State...	100
Charles De Lerno,	1122 rue Troisième	25
Michael A. Sport,	720 Clouet.....	25
Charles A. Tessier,	1546 ave Peters..	25
Patrick J. Maguire,	1617 rue Quatrième.....	25
Jonas H. Levy,	1847 rue Carondelet...	25
Charles Godchaux et Sol Wexler, administrateurs,	Nlle Orleans	2 325

Sept Directeurs constitueront un quorum pour la transaction de n'importe quelle affaire. Le Conseil des Directeurs, à l'exception du premier Conseil nommé par cette charte, élira à la première réunion suivant son élection, de son propre nombre, par vote au scrutin un président et au moins trois vice-présidents. Jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, les messieurs dont les noms suivent seront les officers de la corporation: Simon Weis, Président, et Pearl Wight, Charles Godchaux et Frank B. Williams, Vice Présidents. Ledit Conseil de Directeurs peut nommer de temps à autre tels comités, officers, caissiers, commis, agents et autres employés qu'il croira nécessaires pour les intérêts et affaires de ladite corporation, et qui resteront en fonctions au gré du Conseil. Ledit conseil peut faire et établir, aussi bien que changer et amender n'importe laquelle et toutes les lois particulières, règles et règlements nécessaires et propres à la direction et à l'administration des intérêts et affaires de ladite corporation. Tous les pouvoirs incorporés de ladite corporation, sont par ceci investis audit Conseil de Directeurs pour être exercés par ledit Conseil ou par tels comités ou officiers qu'il pourrait nommer, excepté ceux pouvoirs spécialement réservés aux actionnaires par la loi et par cette charte. Le Caissier devant être nommé par le Conseil sera le gardien du sceau de la corporation, sous telles restrictions que pourra déterminer le Conseil, le sceau représentant une couronne de tiges de canne à sucre entourant une balle de coton et les mots "Central Trust & Savings Bank of New Orleans, La."

ARTICLE IX.

Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le troisième lundi de chaque année excepté le premier Conseil de Direction nommé par cette charte. Toutes les élections seront par vote au scrutin, au bureau de l'Association, sous la surveillance de trois commissaires, devant être nommés par le Conseil de Directeurs, avis de telles élections sera donné par publication, pas plus de quatorze ni moins de dix jours avant l'élection, dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans. Chaque actionnaire aura droit à un vote par action du stock inscrit en son nom sur les livres de l'Association depuis vingt jours au moins avant l'élection, devant être déposé en personne ou par procuration écrite; et l'élection sera décidée par une majorité des votes.

Toute vacance parmi les Directeurs causée par décès, démission ou autre chose sera remplie par élection pour la balance du terme du Conseil par le reste des Directeurs. La corporation ne sera pas dissoute par défaut d'élection des Directeurs à la date spécifiée, mais les Directeurs alors en fonctions resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qu'ils aient qualité, et ils feront tenir une nouvelle élection le plus tôt possible après qu'un avis à cet égard aura été publié comme il est ci-dessus.

ARTICLE X.

Dans quelque temps une cette corporation pourra être dissoute soit par limitation ou pour quelque autre raison, ses affaires seront liquidées par trois actionnaires devant être désignés à une réunion générale qui sera convoquée par publication pendant trente jours dans un journal publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans; et l'élection sera déterminée par une majorité du stock votant. Lesdits commissaires resteront en fonctions jusqu'à ce que les affaires de ladite corporation aient été complètement liquidées. En cas de mort de un ou plus desdits commissaires la vacance sera remplie par les commissaires qu'il y sera parmi les actionnaires.

ARTICLE XI.

Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite corporation peut être dissoute avec l'assentiment des deux tiers du montant du fonds capital à une réunion générale des actionnaires convoquée à cet effet après qu'avis en aura été donné dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans pendant trente jours avant ladite réunion et par avis écrit à chaque actionnaire et à lui expédié par la poste à sa dernière adresse postale connue.

Le fonds capital ou les actions de cette corporation peuvent être augmentés ou réduits conformément avec les lois de l'Etat de la Louisiane au sujet de l'augmentation la réduction la modification les changements ou l'addition au fonds capital ou l'augmentation des actions de semblables corporations.

Ceci fait et passé en mon bureau dans la ville de la Nouvelle Orléans, au jour et à la date ci-dessus indiqués en présence de MM. Wm Rednour et Hugh Tracey, témoins compétents qui ont à ceci apposé leurs signatures avec lesdites personnes présentes et moi, notaire, après lecture du tout.

(Signatures originales)

SIMON WEIS.

Pour les actionnaires de la Central Investment and Mtge Co. Maurice Stern, Prest.

F. B. WILLIAMS,
CHARLES GODCHAUX,
MAURICE STERN,
GEO. A. HERO,
PEARL WIGHT,
H. O. PENICK,
SOL WEXLER,
JOS. LAVY,
E. C. FOSTER,
OTHO ELMER,
J. B. SINNOTT,
S. ODENHEIMER,
ADAM LORCH,
T. J. BYRNES,
JOHN FITZPATRICK,
GEORGE Q. WHITNEY,
J. E. BOUDEN, Jr,
SAM BLUM,
FERDINAND GUMBEL,
JULIAN M. SWOOP,
MICHAEL A. SPORL,
C. A. TESSIER,
CHAS DE LERNO,
LAWRENCE FABACHER,
Par Gus Oertling:
GUS OERTLING,
JONAS H. LEVY,
CHAS GODCHAUX, } Administrateurs
SOL WEXLER,

Témoins:
WM REDNOUR,
H. TALCEY.

ALEXIS BRIAN,
Notaire.

Je, le soussigné Député Enregistreur des Hypothèques certifie par ceci que l'acte précité d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank" a été ce jour dûment enregistré au Bureau des Hypothèques de la Paroisse d'Orléans dans le livre No 842, à la page —.

Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1905.

(Signé) EMILE LEONARD,
(Sceau) Député Enregistreur.

Je certifie par ceci, l'acte ci-dessus une copie fidèle et correcte de l'acte original d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank," et du certificat du député-enregistreur qui y est attaché, le tout étant enregistré dans mon bureau.

ALEXIS BRIAN, Notaire.

Nouvelle-Orléans 20 novembre 1905

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Ler Division D—No 80,235—Rudolph Pigeon vs Vve Eugène Pigeon, née Eudoxie Guichard—Jugement.

Cette affaire ayant été rouverte par la cour à été reçue de cette manière pour une seudition.

Présents: Frank T. Echezabal, avocat du demandeur; U. C. McLoed, avocat pour la défenderesse.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, l'introduction de l'evidence documentée et l'avocat, la cour considérant la loi et l'évidence, pour les raisons oralement assignées.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement rendu dans cette affaire le 30 octobre 1906 soit annulé et mis de côté.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait maintenant jugement dans cette affaire décrétant que la défenderesse, Veuve Eugène Pigeon (née Eudoxie Guichard) est privée de raison et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses propres affaires, et prononçant son interdiction; les frais de ces procédures devant être payés de la propriété de ladite défenderesse.

Jugement rendu en cour ouverte le 7 novembre 1906.

Jugement lu et signé en cour ouverte le 13 novembre 1906

(Signé) W. B. SOMMERVILLE
Juge.

Pour copie conforme:

J. G. LYNCH, Député Greffier.

17 nov—17 25—déc 2 10 18

BOIS DE CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

Piling, per foot.....		10@	15
Yellow pine rough, per 1,000 feet—	Class A,	class B,	Class
Sills joists and Scantlings.....	$18 00	$13 00	$10 00
1, 1½ and 1½x12..	25 00	18 00	13 00
Dressed flooring....	25 00	18 00	13 00
6 and 7" dressed weather boards.	17 50	14 50	12 00
T and G, ceiling..	28 00	22 00	13 00
Rough side boards or sheathing.....			10
Dressed side boards or sheathing.....			9 50@ 10
Weather board stock			
Cypress—			
Piling, per lineal foot.....		10@	12
Rough boards, clear and prime		28 00@	25 00
Merchantable.....		15 00@	16 00
Shingles 1 2.8, extra.....		10 00@	11 00
Pole.....		14 00@	.....
Mahogany lumber, per foot.....		50 00@	55 00
Cedar timber, per foot.....		50 00@	55 00
Walnut lumber—[illegible]			
Oak lumber, per 1000.....		25 00@	60 00
Shingles—			
Cypress bell sawed.....		2 75@	.....
Cypress split, ordinary.....		3 50@	.....
Cypress split, extra.....		2 75@	.....
Laths, per 1000.....		1 75@	.....
Lime.....		75@	80
Cement, domestic.....		1 25@	1 30
Cement, imported.....		2 25@	2 50
Sand.....		6 50@	8 00
Brick, Lake and I. C. R. R.		10 00@	10 50
Brick, paving.....		9 25@	9 75
Brick, ordinary.....		8 00@	8 50
Sand, per load.....		1 25@	1 50
Gravel, small.....		2 25@	.....
Plaster, calcined.....		2 00@	.....
Fire brick, American, per 1000		28 00@	30 00
Fire brick, English, per 1000.		27 50@	34 50
Fire clay, per barrel.....		1 50@	.....
Lake fire clay.....		1 25@	.....
Sewer pipe, per foot, according to size, 50-70 off.....		10@	15

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port compris:

$12 - - - Un an | $6 - - - 6 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$15.15 - - Un an | $7.55 - - 6 mois | $3

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi Matin.

Pour les Etats-Unis, port compris:

1 an | $1.50 - - 6 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un an | $2.05 - - 6 mois | $1 25 - - 4 mois

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er ET DU 15 DE CHAQUE MOIS.

ÉDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs remises par

MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.